

De sérieuses réserves sur l'accord intéressement groupe

COMMUNIQUÉ

Paris, le jeudi 26 juin 2014



La négociation sur le renouvellement de l'accord intéressement groupe Infopro Digital a commencé le 5 juin 2014. La date limite légale de signature étant fixée au 30 juin, il ne restait que peu de temps pour négocier. Le projet définitif nous a été soumis le 19 juin. **Deux semaines pour échanger sur un accord valable trois ans, c'est peu.**

Le précédent accord, sur la période 2011-2013, dont nous étions signataires, avait été un échec total : le déclenchement de la prime était subordonné à l'atteinte de l'objectif groupe, ce qui n'a jamais été le cas en trois ans. La direction avait reconnu, le 22 janvier 2014, que l'accord n'avait pas fonctionné, se disant prête à partir «sur d'autres bases».

Néanmoins, il est apparu que les «bases» ne changeaient pas, et que le principe du déclenchement sous réserve d'atteinte de l'objectif groupe était maintenu. Seul changement, la direction acceptait de verser la moitié de la prime si l'objectif était raté de moins de 1 million d'euros.

Un courrier signé par les représentants du personnel des huit sociétés concernées, envoyé le 10 juin à la direction, contestait la pertinence de l'atteinte de l'objectif groupe dans le déclenchement de la prime, «dans la mesure où sa non-atteinte répétée ne semble pas affecter la capacité du groupe à dégager des profits et à poursuivre une croissance externe soutenue». Le courrier ajoutait : **«Nous vous demandons d'indexer la prime d'intéressement sur le résultat d'exploitation, d'un pourcentage qui pourrait, comme dans l'accord en vigueur au groupe Moniteur, être variable en fonction du ratio résultat d'exploitation/chiffre d'affaires.»**

Cette formulation n'était pas vraiment révolutionnaire, et la direction aurait pu faire le choix de ce système, tout en modulant le pourcentage. Il n'en a rien été : la direction s'est obstinée à donner comme seule référence un budget fixé de façon unilatérale.

Finalement, trois concessions ont été faites : la création d'un troisième plancher, à -2 millions de l'objectif, déclenchant un quart de la prime ; l'augmentation à 1 million d'euros du montant de base de la prime au lieu de 900000€ ; enfin, une renégociation prévue en cas de non-atteinte de l'objectif la première année. Nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'ampleur de ces concessions, qui est minime.

Finalement, après consultation des salariés et au regard des niveaux de salaires pratiqués, nous ne sommes pas en mesure de refuser 1 million d'euros, donc Info'Com CGT signera cet accord, mais nous émettons des réserves sur la forme – le fait d'arriver en moins de quinze jours à une version à prendre ou à laisser pour trois ans – **comme sur le fond** – le manque d'objectivité du mécanisme de déclenchement de la prime.